



## Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la validation des assemblées villageoises

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers généraux,

Selon la convention de fusion (art. 2.10) et le règlement général de commune (RGC), du 11 décembre 2017, les citoyens des anciennes communes peuvent s'organiser en assemblées villageoises. Chaque habitant peut participer aux délibérations de l'assemblée villageoise de son domicile, indépendamment de sa qualité d'électeur.

Au niveau du RGC, l'art. 2 précise que l'assemblée villageoise élit son comité pour la représenter au sein des organes communaux.

L'art. 119 RGC quant à lui donne le principe de validation : « Le Conseil général entérine l'élection des comités des assemblées villageoises de Bevaix, Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus ».

Au vu de ces éléments, nous vous prions de bien vouloir valider, par arrêtés, les comités élus pour les assemblées villageoises de Vaumarcus-Vernéaz, Gorgier-Chez-le-Bart et Saint-Aubin-Sauges.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président,                      Le chef du dicastère,  
François Del Rio                      Alexandre Béguin

Saint-Aubin-Sauges, le 3 octobre 2018



## Arrêté relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de Vaumarcus-Vernéaz

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

Vu le règlement général de commune (RGC) du 11 décembre 2017,

Vu le rapport du Conseil communal du 3 octobre 2018,

### arrête :

Article premier : Selon l'art. 2 du règlement général de commune du 11 décembre 2017, le Conseil général valide la nomination du comité de l'assemblée villageoise de Vaumarcus-Vernéaz.

Article 2 : Ce comité est constitué des personnes mentionnées sur la liste ci-après, avec désignation de leur fonction.

FONCTION	NOM ET PRENOM	ADRESSE
<b>Présidente</b>	BENHADJALA Warda	Le Château 3 2028 Vaumarcus
<b>Secrétaire</b>	RUEDIN Christophe	Ch. des Vignes 2 2028 Vaumarcus
<b>Caissier</b>	ROUILLER Jeanlouis	Clos du Château 4 2028 Vaumarcus
<b>Membres</b>	CIRSTEA Isabelle	Rte du Camp 2 2028 Vaumarcus
	SCHNEIDER Laurence	Ch. des Ecureuils 10 2028 Vaumarcus
	ENGISCH Jennifer	Rte du Camp 5 2028 Vaumarcus

Article 3 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

### AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,  
Nicole Vauthier

Le secrétaire,  
Alain Perret

Bevaix, le 22 octobre 2018



## Arrêté relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de Gorgier – Chez-le-Bart

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

Vu le règlement général de commune (RGC) du 11 décembre 2017,

Vu le rapport du Conseil communal du 3 octobre 2018,

**arrête :**

Article premier : Selon l'art. 2 du règlement général de commune, du 11 décembre 2017, le Conseil général valide la nomination du comité de l'assemblée villageoise de Gorgier-Chez-le-Bart.

Article 2 : Ce comité est constitué des personnes mentionnées sur la liste ci-après, avec désignation de leur fonction.

<b>FONCTION</b>	<b>NOM ET PRENOM</b>	<b>ADRESSE</b>
<b>Président</b>	PRINCIPI Daniel	Rue de la Foulaz 18 2025 Chez-le-Bart
<b>Vice-présidente</b>	BRUNNER Sonja	Rue des Cerisiers 20 2023 Gorgier
<b>Secrétaire</b>	SCHMUTZ Micaël	Rue de la Cour 11 2023 Gorgier
<b>Caissier</b>	ROTH Sylvain	Rue du Centre 5 2023 Gorgier
<b>Membres</b>	BACHMANN Manuela	Rue des Pinsons 8 2023 Gorgier
	MICHEL Jean-Claude	Route de l'Etoile 4 2023 Gorgier

Article 3 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

La présidente,  
Nicole Vauthier

Le secrétaire,  
Alain Perret

Bevaix, le 22 octobre 2018



## Arrêté relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de Saint-Aubin-Sauges

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

Vu le règlement général de commune (RGC) du 11 décembre 2017,

Vu le rapport du Conseil communal du 3 octobre 2018,

**arrête :**

Article premier : Selon l'art. 2 du règlement général de commune, du 11 décembre 2017, le Conseil général valide la nomination du comité de l'assemblée villageoise de Saint-Aubin-Sauges.

Article 2 : Ce comité est constitué des personnes mentionnées sur la liste ci-après, avec désignation de leur fonction.

<b>FONCTION</b>	<b>NOM ET PRENOM</b>	<b>ADRESSE</b>
<b>Président</b>	BARNY André	Rue du Môtier 3 2024 St-Aubin-Sauges
<b>Secrétaire</b>	BAUD Yvan	Rue du Port 22 2024 St-Aubin-Sauges
<b>Caissier</b>	PANES Jean	Rue du Temple 27 2024 St-Aubin-Sauges
<b>Membres</b>	AFFOLTER Laurent	Ch. de la Sagne 15 2024 St-Aubin-Sauges

Article 3 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

La présidente,  
Nicole Vauthier

Le secrétaire,  
Alain Perret

Bevaix, le 22 octobre 2018